

Pensions et le sous-ministre du département du Rétablissement des soldats. Il me reste à déclarer que si l'élimination de cette clause a comme résultat le malheur d'un ou de plusieurs, le gouvernement peut toujours y porter remède et je suis sûr que si des cas de cette nature sont présentés au parlement établissant que la loi a de mauvais effets, les autorités seront toujours heureuses d'amender la loi. Ce que nous faisons aujourd'hui n'est pas éternel. Il est probable que nous aurons souvent à considérer un projet semblable. Ce n'est qu'avec les années et l'expérience que nous parviendrons à régler ces questions si contentieuses aujourd'hui.

Je propose l'adoption de la recommandation du comité.

La suggestion de retrancher l'article 6 est adoptée.

Article 7—Date à laquelle le paiement de la pension d'invalidité doit commencer.

L'honorable **PRESIDENT**: L'article 7 doit-il être adopté tel qu'amendé?

L'honorable **M. GRIESBACH**: Quel est l'amendement?

L'honorable **PRESIDENT**: Le mot "devra" est remplacé par "pourra" dans la ligne 37.

L'honorable **M. GRIESBACH**: J'y consens.

L'amendement est accepté et l'article 7 tel qu'amendé est adopté.

Article 8—Allocation annuelle pour soutien des père et mère.

L'honorable **PRESIDENT**: L'article 8 est amendé.

L'honorable **M. GRIESBACH**: Quelle est la nature de l'amendement?

L'honorable **M. PARDEE**: L'amendement a pour objet de retrancher les quatre dernières lignes.

L'honorable **PRESIDENT**: Tous les mots après le mot "pensionnaire":

En outre, lesdits avantages ne sont pas refusés ou discontinués si, en raison de circonstances indépendantes de sa volonté, le pensionnaire est incapable de continuer à contribuer au soutien de son père ou de sa mère, ou des deux.

L'honorable **M. DANDURAND**: C'est-à-dire que le second point est retranché.

L'amendement est accepté et l'article 8 tel qu'amendé est adopté.

Article 9—Conditions auxquelles la pension est payable aux veuves.

L'honorable **PRESIDENT**: L'article 9 est entièrement retranché.

L'honorable **M. GRIESBACH**: Honorables messieurs, je ne puis pas approuver toute

cette clause, parce que j'ai des doutes sérieux sur l'application de certains paragraphes; mais je désire appuyer l'alinéa i du paragraphe b du sous-article 1:

Une pension doit être payée si le mariage a eu lieu avant l'expiration d'une année après la réforme du membre des forces.

Je l'approuve parce qu'elle s'applique au cas d'un soldat qui était fiancé au moment de son engagement et qui différa son mariage jusqu'à son retour. S'il avait décidé de se marier pendant son service il aurait donné à sa femme l'allocation de séparation, les bénéfices du fonds patriotique, etc., et il aurait imposé au pays l'obligation de verser une pension à son épouse après sa mort. Mais il lui convenait mieux, ainsi qu'à sa fiancée, d'aller à la guerre d'abord et de se marier ensuite. Nous nous sommes intéressés au rétablissement civil des militaires. Nous avons un département spécial pour s'en occuper. L'on n'ira pas nier que le mariage d'un soldat après son licenciement fait partie de son rétablissement dans l'état civil; et si, au cours de son rétablissement dans l'état civil, un homme a l'intention de se marier avec la femme qu'il a fiancée antérieurement, il a sûrement droit au moins à un an pour conclure les arrangements nécessaires. Je soumets qu'un homme qui suit ses promesses d'avant-guerre en se mariant a autant de droits pour son épouse que ceux qui ont laissé leur épouse pour aller à la guerre. Le but de cette clause est d'accorder un an au soldat pour faire les préparatifs de son mariage. Si vous retranchez cette clause, le résultat est qu'une femme ne retire pas de pension du tout au cas où elle épouse un soldat qui souffre d'une infirmité ou d'une maladie.

L'honorable **M. PARDEE**: Honorables messieurs, tout ce que j'ai à dire à ce sujet, c'est qu'il a été discuté en comité. On a soulevé la vieille question de savoir si une femme sachant qu'un homme souffre d'une incapacité quelconque peut retirer une pension. Il peut y avoir quelque chose dans ce que déclare l'honorable sénateur, mais nous avons discuté ce problème et nous avons trouvé fort difficile d'en arriver à appliquer l'idée de mon honorable collègue. Pour ma part, j'admire un homme qui est parti pour la guerre après s'être fiancé, qui est revenu infirme ou malade, et qui a rempli ses promesses de mariage. Vous devez néanmoins vous rendre compte du fait que si vous laissez l'article tel qu'il est dans le bill, vous ouvrez la porte à des gens qui peuvent souffrir de quelque incapacité, triviale ou sérieuse, et qui se marient; vous